



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 39844

Texte de la question

M. Gilbert Barbier appelle l'attention M. le ministre de la defense sur les graves questions que posent les retards successifs de mise en service de l'avion de combat Rafale. Succes technologique incontestable, le Rafale repond parfaitement aux besoins des armees par sa grande polyvalence, il engendre directement 40 000 emplois, 100 000 si l'on compte les emplois indirects, avion de la quatrieme generation son potentiel d'exportation semble prometteur. Le programme Rafale a ete lance en 1988, il devrait etre operationnel en 1992, puis en 1996, enfin les lois de programmation militaire successives ont decale la mise en service du premier escadron operationnel en 2003. La cible de production a fortement diminuee de 320 appareils (air et marine) a 224, et les cadences de production annoncees sont derisoiress. Il lui demande, compte tenu de ces retards considerables quel est le veritable avenir du programme Rafale, est-il condamne a subir le meme sort que le Concorde.

Texte de la réponse

Le President de la Republique a arrete le 22 fevrier 1996 ses orientations concernant l'evolution de notre appareil de defense, avec le souci de doter notre pays d'une defense tout a la fois « plus efficace, plus moderne et moins couteuse ». Ces orientations permettent de dessiner les contours de ce que sera l'armee francaise a l'horizon 2015. Elles confirment, notamment, la poursuite du programme Rafale et prevoient une cible totale de 294 appareils : 60 pour la marine et 234 pour l'armee de l'air. Toutefois, les dates de livraison et d'entree en service de cet appareil, qui avaient ete fixees par la loi de finances pour 1996 respectivement a fin 1999 pour la marine et mi-2003 pour l'armee de l'air, ont ete amenees afin de tenir compte des ressources financieres disponibles. Ainsi, la mise en service d'une flottille complete de 12 Rafale marine, en version interception, devrait intervenir au tournant du siecle sur le porte-avions Charles-de-Gaulle. La livraison de ces appareils s'effectuera entre 1999 et 2002, au rythme suivant : un appareil en 1999, trois en 2000, cinq en 2001 et trois en 2002. L'armee de l'air, quant a elle, sera equipee d'une premiere unite de Rafale avant fin 2005. Les travaux de developpement seront conduits de facon que l'armee de l'air dispose, des la constitution de sa premiere unite en 2005, des Rafale dans un standard operationnel air-air et air-sol plus complet que celui qui etait prevu anterieurement pour 2003. Ce standard equipera egalement les avions de la deuxieme tranche marine destines a remplacer progressivement les Super Etendard dans les missions air-sol et air-mer. Les deux premiers avions de serie seront livres en 1999. Ils doivent rejoindre les prototypes au centre d'essais en vol pour permettre la poursuite de la mise au point du systeme d'armes du Rafale. Les premiers avions de serie destines a l'armee de l'air sont aujourd'hui prevus en 2003. Les livraisons des 1999 sont de nature a favoriser l'exportation du Rafale. Les actions necessaires seront menees pour que les pays qui confirmeront leur souhait d'acquisition de cet avion beneficent, pour la mise en oeuvre du Rafale dans leurs forces aeriennes, de l'experience acquise par nos armees. L'exportation du Rafale sera bien entendu de nature a conforter le plan de charge des entreprises donneuses d'ordres, cooperantes ou sous-traitantes, participant au programme.

Données clés

Auteur : [M. Barbier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39844

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juin 1996, page 3058

Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4509